

Sujet : [INTERNET] RE: RepSPE ComplementsDossierChampCaptantEPdeBourgesPlus Loire HerryMesves

De : > magaly.santini (par Internet) <magaly.santini@agglo-bourgesplus.fr>

Date : 11/01/2023 à 10:17

Pour : : "TORRES André (Technicien Police de l'eau/axe Loire) - DDT 58/SEFB/Bureau Milieux Aquatiques" <andre.torres@nievre.gouv.fr>, STOQUERT Marc <marc.stoquert@ville-bourges.fr>

Copie à : 'CHAMBREUIL Claire (Chargée de mission réserves et parcs naturels) - DREAL Bourgogne-Franche-Comté/SBEP/DTSP' <claire.chambreuil@developpement-durable.gouv.fr>, 'RAILLARD Christelle - Santé/SD/CENTRE/DD18/DTARS/DEPARTEMENT SANTE ENVIRONNEMENTALE ET DETERMINANT DE SANTE' <christelle.raillard@ars.sante.fr>, 'DOURTHE Mathieu - DDT 58/SEFB' <mathieu.dourthe@nievre.gouv.fr>, "'PELICHET Aude - DDT 58/SEFB/Bureau Milieux Aquatiques'" <aude.pelichet@nievre.gouv.fr>, "'VIDALIE Frederique (Cheffe de Service) - DDT 18/SER'" <frederique.vidalie@cher.gouv.fr>, "'RENAULT Lise (Cheffe de bureau) - DDT 18/SER/BREMA'" <lise.renault@cher.gouv.fr>, "'ZEGAOUI Samir - DREAL Centre/SEBRINAL/MRN'" <samir.zegaoui@developpement-durable.gouv.fr>, 'RNVL' <reservenaturelle-valdeloire@wanadoo.fr>, GARCIA Didier <didier.garcia@agglo-bourgesplus.fr>, ALLAIN Romain <Romain.ALLAIN@agglo-bourgesplus.fr>, 'Luc BURTE' <luc.burte@anteagroup.fr>, 'Alexandre CHEVALIER' <alexandre.chevalier@anteagroup.fr>

M. TORRES,

Suite à notre conversation téléphonique de ce jour, je vous confirme que le mail du 6 janvier 2023 (ci-dessous) valait bien dépôt officiel suite à l'accord de M. STOQUERT, élu référent du dossier – élu en charge de l'eau potable, des transitions agro-écologique et agro-alimentaire, des énergies renouvelables et des ressources humaines (destinataire du présent mail).

Vous remerciant pour votre compréhension,



Magaly SANTINI

Responsable de la gestion ressource en eau

Co-responsable du service production d'eau potable

02 48 27 40 92

magaly.santini@agglo-bourgesplus.fr

De : SANTINI Magaly

Envoyé : vendredi 6 janvier 2023 12:40

À : : 'TORRES André (Technicien Police de l'eau/axe Loire) - DDT 58/SEFB/Bureau Milieux Aquatiques'" <andre.torres@nievre.gouv.fr>

Cc : 'CHAMBREUIL Claire (Chargée de mission réserves et parcs naturels) - DREAL Bourgogne-Franche-Comté/SBEP /DTSP' <claire.chambreuil@developpement-durable.gouv.fr>; 'RAILLARD Christelle - Santé/SD/CENTRE /DD18/DTARS/DEPARTEMENT SANTE ENVIRONNEMENTALE ET DETERMINANT DE SANTE' <christelle.raillard@ars.sante.fr>; 'DOURTHE Mathieu - DDT 58/SEFB' <mathieu.dourthe@nievre.gouv.fr>; 'PELICHET Aude - DDT 58/SEFB/Bureau Milieux Aquatiques' <aude.pelichet@nievre.gouv.fr>; 'VIDALIE Frederique (Cheffe de Service) - DDT 18/SER' <frederique.vidalie@cher.gouv.fr>; 'RENAULT Lise (Cheffe de bureau) - DDT 18/SER/BREMA' <lise.renault@cher.gouv.fr>; 'ZEGAOUI Samir - DREAL Centre/SEBRINAL/MRN' <samir.zegaoui@developpement-durable.gouv.fr>; 'RNVL' <reservenaturelle-valdeloire@wanadoo.fr>; STOQUERT Marc <marc.stoquert@ville-bourges.fr>; GARCIA Didier <didier.garcia@agglo-bourgesplus.fr>; ALLAIN Romain <romain.allain@agglo-bourgesplus.fr>; 'Luc BURTE' <luc.burte@anteagroup.fr>; 'Alexandre CHEVALIER' <alexandre.chevalier@anteagroup.fr>

Objet : TR: RepSPE ComplementsDossierChampCaptantEPdeBourgesPlus Loire HerryMesves - ANNULE et REMPLACE

Importance : Haute

ANNULE et REMPLACE (suite à une impossibilité de vous envoyer à tous la pièce jointe, apparemment trop lourde pour certains destinataires, merci de votre compréhension)

Bonjour M. TORRES,

Suite au courrier reçu, daté du 10 octobre 2022, demandant des compléments pour le dossier d'autorisation environnementale relative au prélèvement d'eau dans la nappe alluviale de la Loire au champ captant d'Herry, je vous prie de bien vouloir trouver téléchargeable ci-dessous la **note complémentaire réponse pour dépôt officiel**.

Lien de téléchargement du fichier : <https://we.tl/t-1uFj3FRWpG>

Par simplicité, nous avons également ajouté (en bleu) dans votre mail ci-dessous des éléments pour retrouver les ajouts demandés.

Vous en souhaitant bonne réception, nous restons à votre disposition pour tout élément complémentaire,

Magaly SANTINI

Responsable de la gestion ressource en eau

Co-responsable du service production d'eau potable

02 48 27 40 92

magaly.santini@agglo-bourgesplus.fr

De : TORRES André (Technicien Police de l'eau/axe Loire) - DDT 58/SEFB/Bureau Milieux Aquatiques

[\[mailto:andre.torres@nievre.gouv.fr\]](mailto:andre.torres@nievre.gouv.fr)

Envoyé : lundi 26 décembre 2022 16:16

À : alexandre.chevalier <alexandre.chevalier@anteagroup.fr>; SANTINI Magaly <magaly.santini@agglo-bourgesplus.fr>

Objet : RepSPE ComplementsDossierChampCaptantEPdeBourgesPlus Loire HerryMesves

Bonjour

Merci des éléments, mais dans l'état, je ne sais pas si les compléments sont transmis officiellement ou bien à titre de document "minute".

Dans le doute, et pour gagner du temps avant votre retour, j'en profite pour vous faire remonter quelques observations qui pourront améliorer le document pour la compréhension de tous et dans le cadre de l'enquête publique.

1) Concernant le résumé du dossier, il pourrait être opportun de faire un recadrage réglementaire en vous appuyant sur le chapitre n° 1 de la demande de complément.

Ajout dans la partie Résumé : La création d'un nouveau puits D viendra à terme en remplacement du puits C menacé par l'érosion des berges. La demande d'autorisation est exigée en raison que l'ancienne autorisation est devenue caduque et qu'une réactualisation est de fait à solliciter en tenant compte de la création du nouveau puits D et de ses aménagements.

2) Concernant les réponses au courrier de demande de compléments de la DDT (service instructeur du dossier d'autorisation environnementale), il manque les éléments mentionnés en fin du chapitre n° 1 (*notamment; 9000 m2 de prairie et restauration de la mare ???*).

Ces éléments sont intégrés dans les remarques et compléments demandées par la DREAL. Dans la partie 2.1.2, il est indiqué :

Les mesures de gestion des mesures compensatoires sont précisées en Annexe 1 : mesure d'accompagnement MAC01. Cette mesure a fait l'objet d'un échange le 21/11/2022 avec M. Gomez, gestionnaire de la RNN.

Nous n'avons à ce jour pas de nouvelles informations, nous rencontrons M. GOMEZ très prochainement.

- au sujet de l'étude de stabilité, et toujours pour éviter de perdre du temps dans le cadre de l'instruction, je fais également suivre le présent message au SCOH.

C'est noté, nous vous en remercions.

3) Concernant les réponses au courrier de la demande de la DREAL, il manque quelques éclaircissements pour être en cohérence avec le dossier de demande d'autorisation environnementale, notamment:

- joindre le courrier de demande pour connaître le contexte et la périodicité,

[Le courrier de demande de complément de la DREAL a été ajouté en annexe.](#)

- préciser que le projet ne sera plus soumis à autorisation spéciale de travaux en réserve, mais intégré dans le plan de gestion de la RSNVL, actuellement en cours de révision et prévu finalisé dans l'année 2023

[L'information a été ajoutée dans le résumé et dans la partie 2.1.](#)

- toujours pour éviter de perdre du temps dans le cadre de l'instruction, je fais, également, suivre le présent message à la DREAL Mme Claire Chambréuil.

[C'est noté, nous vous en remercions.](#)

Bien cordialement

André TORRES

Chargé des ouvrages hydrauliques et de la police de l'eau sur l'Axe Loire/Allier

SEFB / Bureau Milieux Aquatiques et Axe Loire

Direction Départementale des Territoires de la Nièvre

2, rue des Patis BP 30069 58020 NEVERS CEDEX

Bureau : 314

Tel : 03 86 71 52 21

www.ecologie.gouv.fr